

# le Cemaphore

## Bulletin d'information sur la mobilité



## Au sommaire

### LES SUJETS DU MOIS

- Traitement des zones à haut risque d'accidents (ZHR) sur les routes régionales
- Diagnostic mobilité : quelles opportunités pour les communes ?

DU CÔTÉ DU CENTRE DE DOCUMENTATION

BILLET D'HUMOUR

L'AGENDA

Le Cemaphore est un élément dynamique du réseau des conseillers en mobilité. Il s'adresse à tous les acteurs de terrain concernés par la gestion de la mobilité, en particulier au niveau local. Au fil des numéros, il propose des informations portant sur les études, les outils, les projets, les actions développées, mais également sur la politique menée, les nouvelles réglementations, en Région wallonne ou ailleurs, et ce, à travers des articles, des compte-rendus, des brèves, des conseils de lecture et l'agenda des manifestations mobilité.

La parole à ... Christian RADELET,  
1<sup>er</sup> Attaché à la Direction générale  
de l'Aménagement du Territoire, du  
Logement et du Patrimoine, Direction  
de Wavre.

Il y a des conseillers en mobilité, des conseillers en aménagement du territoire, des conseillers en environnement ... Il y a des conseillers pour tout.

Et puis, il y a ceux qui décident. Et le terrible fossé qui les sépare.

Cette petite fable extraite du grand livre des lamentations urbanistiques nous le rappelle cruellement.

J'étais une statue,  
inoffensive et blanche,  
plantée au cœur de la cité.  
J'ai connu la guerre et l'occupation,  
résisté aux bombes et aux démolitions.  
Les chars ont déserté les pavés  
mais les voitures sont arrivées.  
Sournoisement, elles se sont rangées à mes pieds  
occupant à nouveau les pavés.

L'an 2000 arriva. La rénovation de la place fut annoncée.  
J'allais enfin respirer, retrouver les couleurs du marché ...  
Un permis avait été délivré. Le ministre lui-même avait signé.

Un matin, les ouvriers sont arrivés.  
Au soir, j'étais déboulonnée, emportée  
et dans un jardin abandonnée.  
L'asphalte avait effacé les pavés.  
Personne ne s'est dressé. Personne n'a pleuré.  
Au centre de la place,  
un horodateur m'a remplacé.

Christian RADELET  
Tél. : 010 23 12 11  
Fax : 010 23 11 84



# Traitement des zones à haut risque d'accidents (ZHR) sur les routes régionales

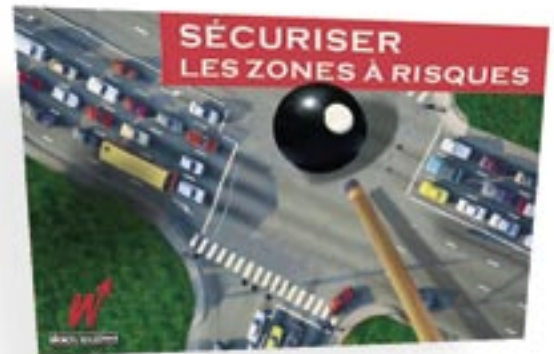
Dans son rôle spécifique de concepteur et de gestionnaire de voiries, la Direction générale des Autoroutes et des Routes du Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) intervient essentiellement sur les infrastructures et leurs équipements. La sécurité routière est un facteur déterminant dans tout projet d'investissement, qu'il s'agisse de la construction d'une nouvelle voirie ou de modifications apportées à la configuration d'une route existante. Par ailleurs, de nombreux aménagements spécifiques sont réalisés dans le but d'améliorer la sécurité. Et si les travaux entrepris ont généralement des effets directs, ils visent également à inciter les usagers à adapter leur mode de conduite aux lieux traversés.

## S'attaquer d'abord aux points les plus sensibles

Afin de s'attaquer en priorité aux zones présentant les risques les plus élevés, la Direction générale des Autoroutes et des Routes rassemble des données statistiques pour lesquelles elle a développé une méthode de traitement originale.

En effet, l'analyse de la circulation sur le réseau fait apparaître des concentrations d'accidents en certains endroits. Afin de circonscrire précisément ces zones, un indice d'insécurité a été élaboré. Celui-ci tient compte des accidents enregistrés sur le tronçon étudié, tout en intégrant les données des tronçons environnants (pondération spatiale) et leur évolution dans le temps (pondération temporelle). Sur base de cet indice, sont identifiées de manière objective les Zones à Haut Risque (ZHR) d'accidents<sup>(1)</sup>. Grossièrement, on peut considérer que ces zones correspondent à une concentration de 3 accidents corporels par an sur un tronçon de 500 m.

Chaque ZHR ainsi déterminée est analysée sur base d'une grille multicritères pour obtenir une vue générale de la situation. Suite à l'analyse des accidents du site et à l'examen des lieux, il en est déduit l'aménagement le plus approprié, c'est-à-dire celui qui entraînera la plus forte réduction des accidents corporels tout en restant



VUE – campagne d'affichage pour la sécurité routière  
SOURCE – MET

dans des limites budgétaires raisonnables. Par exemple, il sera proposé de remplacer un carrefour franc ou un carrefour à feux par un giratoire ou l'on décidera de sécuriser un virage par la pose d'un revêtement antidérapant ou le placement de chevrons de signalisation et de glissières de sécurité.

## Bilan de l'action menée depuis 2000

C'est en 2000 qu'a été lancée la première opération de détection des ZHR sur le réseau routier de la Région wallonne. 86 zones ont ainsi été identifiées. Celles-ci ont d'abord été mises en observation afin d'aboutir à l'élaboration de projets d'aménagements en concertation avec les différents intervenants locaux.

Dès 2001, le traitement de ces 86 zones a été progressivement mis en œuvre. À ce jour, un premier bilan montre que 58 d'entre elles ne présentent plus un indice d'insécurité préoccupant :

- 43 ont fait l'objet d'aménagements, qui ont entraîné une baisse effective du nombre d'accidents ;
- 15 n'ont pas fait l'objet de travaux spécifiques mais ont bénéficié de facteurs extérieurs, tels que l'aménagement de routes de contournement ou l'implantation de pôles industriels et commerciaux, qui modifient le trafic en profondeur, ou encore de la baisse générale du nombre d'accidents ou même d'un facteur aléatoire inhérent à la distribution des accidents dans l'espace et dans le temps.

Quant aux 28 zones toujours considérées comme étant à haut risque, elles demeurent sous surveillance et font l'objet de projets d'aménagement, qui se concrétiseront prochainement.

Daniel HEUCHENNE, MET – D.112  
Tél. : 081 77 27 17  
dheuchenne@met.wallonie.be

<sup>(1)</sup> Pour en savoir plus : consulter le site Internet : <http://routes.wallonie.be>

Répartition des ZHR	en %
Carrefours à feux	34
Carrefours francs	27
Virages	13
Carrefours-échangeurs	12
Traversées d'agglomération	6
Descentes	5
Routes courantes	2
Total	100

# Le diagnostic mobilité : quelles opportunités pour les communes ?

Le 30 juin 2005 <sup>(1)</sup> se tiendra, à l'échelle du pays, une vaste enquête dans toutes les entreprises de plus de 100 travailleurs, afin de réaliser un diagnostic des déplacements domicile – lieu de travail. Cette démarche est obligatoire également pour les administrations communales, les centres publics d'action sociale, les zones de police et les intercommunales et débouche sur des perspectives intéressantes.

## Une gestion intégrée de la mobilité

Le diagnostic mobilité constitue, en définitive, un constat, une photographie d'une réalité à un moment donné. L'objectif est de mieux comprendre les articulations entre déplacements des travailleurs, organisation du travail et gestion des transports.

Pour les pouvoirs locaux, cette démarche présente deux opportunités majeures :

- elle permet aux employeurs, que sont les pouvoirs locaux, d'identifier un ensemble d'éléments susceptibles d'améliorer la mobilité quotidienne de leurs employés : que ce soit en termes d'infrastructures pour le vélo, d'informations en matière de transport en commun, de sécurisation de cheminement piéton, de résolution de problèmes de stationnement, de coordination du covoiturage, ... Des pistes de solutions pourront alors être dégagées, de manière à améliorer la mobilité des travailleurs mais également l'accessibilité des sites concernés, ce dont bénéficiera l'ensemble des citoyens de la commune. Cette démarche prend un sens particulier puisque les sites des administrations communales sont implantés encore majoritairement dans les centres des agglomérations ;
- Par ailleurs, les communes font partie des organismes qui pourront bénéficier des résultats de l'enquête. Le diagnostic pourra donc, après traitement par le SPF Mobilité et Transport, être exploité afin d'approfondir l'appréhension et la compréhension de la mobilité sur le territoire communal. Il permettra de compléter des démarches comme le plan communal de mobilité, en apportant un éclairage particulier, centré sur les entreprises relativement importantes et génératrices de trafic. Des articulations nouvelles pourront alors s'entrevoir pour assurer une cohérence accrue des documents de planification et de gestion de la mobilité.

<sup>(1)</sup> Pour en savoir plus, contacter le Service Mobilité de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ou consulter son site internet : <http://www.uvcw.be>.

## Vers un plan de déplacements ?

Le diagnostic mobilité peut également constituer un premier pas vers une démarche plus globale et plus intégrée de la gestion des déplacements des travailleurs : le plan de déplacements d'entreprise ou d'administration. C'est d'ailleurs une des volontés exprimées par le législateur fédéral : amener, de manière volontaire - et volontariste - les employeurs à s'engager dans ce processus. Le diagnostic en constitue le premier pas, même si les informations qu'il reprend nécessitent d'être approfondies pour permettre d'entrevoir plus justement certaines pistes de solutions. L'acuité de la problématique de la mobilité, les capacités de gestion d'un tel outil au sein de la commune, ainsi que les capacités financières de celle-ci pèseront dans la balance quant à la décision d'entreprendre une telle démarche qui ne peut, quoi qu'il en soit, être systématique.

## Conclusion

Le diagnostic imposé par l'autorité fédérale doit permettre d'aller vers une meilleure adéquation entre la demande de mobilité et l'offre de transport. Les mécanismes par lesquels cet équilibre va être recherché ne sont aujourd'hui pas encore connus. Le diagnostic, s'il atteint ses objectifs globaux, conduira, à tout le moins, à une meilleure appréhension de la chaîne de déplacements quotidiens, utile pour mettre en œuvre localement des mécanismes de gestion de la mobilité.

Tom DE SCHUTTER  
Union des Villes et Communes de Wallonie  
Tél. : 081 24 06 30  
[mobilite@uvcw.be](mailto:mobilite@uvcw.be)

**VUE** – Les entreprises et les organismes publics de plus de 100 travailleurs sont appelés à réaliser une enquête sur les déplacements domicile – lieu de travail de leur personnel.





## Conseils de lecture et de visite

Ann Jacobs et Thierry Papart, **Nouvelles législations en matière de sécurité routière**, Kluwer, 2004 (Lois actuelles).

Dans la première partie de cet ouvrage, les auteurs procèdent à une présentation et à une analyse des dispositions de la loi, regroupées par thèmes. Les divers arrêtés royaux de mise en oeuvre sont présentés dans la seconde partie. L'ensemble des modifications est synthétisé dans des tableaux. Cet ouvrage permet de saisir, à chaud, la portée de ces nouvelles lois en résolvant les principaux problèmes d'interprétation.

**Langzaam rijden gaat sneller : een handreiking voor verkeerskundigen**, CROW, 2004

Ce manuel néerlandais, accompagné d'un CD-ROM, permet de créer des simulations d'infrastructures ralentissant le trafic à moindre coût. Abondamment illustré, il aborde les différentes problématiques comme la requalification des espaces publics, les aménagements des carrefours, ... de manière didactique.

**Nous sommes toujours à votre disposition pour des recherches personnalisées !**

Delphine Rossomme et Brigitte Ernon – Gestionnaires  
Centre de documentation et de diffusion en mobilité  
Tél. : 081 77 31 25 – 081 77 31 32  
centre-doc-mobilite@met.wallonie.be  
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

**Visitez l'agenda du site web des CeM pour découvrir d'autres activités : <http://cem.mobilite.wallonie.be>**

### Billet d'humour

**SCENETTE** – "Car élan ne rime pas nécessairement avec vitesse"

Le petit : "Dis Papa, c'est quand qu'on arrive ? Hein c'est quand ..."

Le grand : "Du calme Junior, du calme, tu vois bien que Papa il conduit et puis tu sais c'est très difficile la conduite."



**mobilité en wallonie**  
direction générale des transports

## Du réseau

- **Deuxième semaine de septembre 2005 (date à préciser), formation continuée des CeM « La signalisation de police »**, de 9h00 à 13h00, au Camet, à Namur  
Infos : Brigitte Ernon  
bernon@met.wallonie.be  
Tél. : 081 77 31 32

### L'AGENDA

## Hors réseau

### En Belgique

- **Du 16 au 22 septembre 2005 : « Semaine de la mobilité » en Wallonie**  
Infos : Ariane Dukers  
Tél : 081 77 31 33  
adukers@met.wallonie.be  
<http://semaine.mobilite.wallonie.be>
- **Du 28 au 30 septembre 2005, XXème Congrès belge de la route**, au Heysel, à Bruxelles  
Infos : [http://www.abr-bww.be/pages/fr/28\\_30septembre2005.htm](http://www.abr-bww.be/pages/fr/28_30septembre2005.htm)
- **Le 29 septembre 2005, de 13h00 à 17h00 et le 6 décembre 2005, de 9h00 à 13h00, formation Pédibus**, au Camet à Namur  
Infos : Gamah  
Tél. : 081 24 19 37  
contact@gamah.be  
<http://www.gamah.be>

### À l'étranger

- **Du 4 au 6 octobre 2005, « Le stationnement comme élément clef d'une politique en faveur des transports publics »**,  
Les 18 et 19 octobre 2005, « PDU et sécurité des déplacements »,  
Les 18 et 19 octobre 2005, « Connaître et réaliser les études de déplacements »,  
Les 16 et 17 novembre 2005, « L'intermodalité au service des usagers : les partenaires et les outils », à Paris (France)  
Infos : Ponts Formation Edition  
<http://pfe.enpc.fr>

### A vos plumes !

**N'hésitez pas à nous transmettre des photos ou des anecdotes humoristiques sur la mobilité, nous nous ferons un plaisir de les publier dans un des prochains numéros du Cemaphore.**

**Si vous n'êtes pas CeM et que vous souhaitez recevoir le Cemaphore, veuillez transmettre vos coordonnées à Bernadette Gany, coordinatrice du réseau, tél : 081 77 30 99**  
**Personnes de contact :**  
Brigitte Ernon, tél : 081 77 31 32,  
Muriel Mandiau, tél : 081 77 31 23  
Fax : 081 77 38 22  
MET-D311 – Direction des Etudes et de la Programmation  
Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur  
reseau-cem@met.wallonie.be  
<http://cem.mobilite.wallonie.be>